



DELIBERATION N° 33/2020/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 05 MARS 2020 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT APPROBATION DU LANCEMENT LA CONSULTATION ET DE LA PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC PAR LA CATP POUR LE COMPTE DE LA CACL DANS LE CADRE DE LA MAINTENANCE DE L'APPLICATION DU TICKET VIRTUEL

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers Présents : 16

Nombre de Procuration :

Date de convocation : Vendredi 21 février 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16

Vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Serge BAFU, 6^{ème} Vice-Président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire – Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire – Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nestor GOVINDIN

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-33-2020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

Vu le Code des Transports ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la C.C.C.L. en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 34/11/SP/ACS/MLJ/SMTC relative à l'adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) ;

Vu la délibération N° 36/2012/CACL relative aux transferts de Délégations de services Publics, de Marchés Scolaires et de Contrats de Transports

Entendu qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les règles pour le transport urbain et périurbain de voyageurs, et notamment en matière :

- ✓ D'organisation des services de transport,
- ✓ De définition de la participation des usagers au financement du transport urbain et périurbain,
- ✓ De définition des types de supports autorisés pour les titres de transports urbains, périurbains,
- ✓ De définition des règles à respecter par les usagers au moment du transport.

Considérant que la CACL transporte environ 2 250 000 voyageurs par an sur ses 9 lignes de transport urbain et 6 lignes de transport périurbain.

Considérant la volonté des élus du conseil communautaire d'offrir à la population un service de transport en commun plus attractif et plus moderne en utilisant les nouvelles technologies disponibles.

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances réunie en séance le mardi 3 mars 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 33/2020/CACL** relatif à l'approbation du lancement de la consultation et de la passation du marché public par la CATP pour le compte de la CACL dans le cadre de la maintenance de l'application du ticket virtuel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 33/2020/CACL** relatif à l'approbation du lancement de la consultation et de la passation du marché public par la CATP pour le compte de la CACL dans le cadre de la maintenance de l'application du ticket virtuel.

APPROUVE le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement du marché de maintenance de l'application *Smart Pass* à hauteur de 7 000 €/an.

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200305-33-2020-AP-DE Date de télétransmission : 12/03/2020 Date de réception préfecture : 42/03/2020

DECIDE d'imputer ces dépenses de fonctionnement à l'article 611/Fonction 815.

AUTORISE la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) à lancer la consultation et à passer le marché public pour son compte.

DESIGNE le représentant de l'adhérent comme le membre de la commission ad-hoc de la CATP ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier.

AUTORISE le représentant de l'adhérent à signer la convention de rémunération de la CATP pour cette mission.

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 05 mars 2020



POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH